



Coktail dans le cadre d'une AGO d'une association de retraités

Par **JPLE**, le **03/07/2015** à **11:55**

Bonjour,

Je fais partie d'une association loi 1901 de retraités d'une entreprise Française.

Dans le cadre de l'AGO qui se déroulera au siège de l'entreprise , un cocktail est organisé payé en partie par le PDG. Les conjoints sont invités à cette fête mais doivent payer 30€ de participation!

Est-ce juridiquement recevable bien que moralement ou déontologiquement inacceptable !

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **aguesseau**, le **03/07/2015** à **14:05**

bjr,

comme vous ne faites plus partie de l'entreprise, la personne qui vous invite peut demander une participation aux non retraités de l'entreprise.

l'entreprise pourrait même demander une participation aux retraités ne serait-ce que pour la salle.

les comités d'entreprise fonctionnent souvent de la même manière avec un prix pour les actifs, un prix pour le retraité, un prix pour le conjoint, un prix pour un extérieur.

et personne ne trouve cela inacceptable.

cdt